

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1985**23 octobre 2006****SOMMAIRE**

Advanced Capital S.A., Luxembourg	95280	bourg	95279
Ashland Real Estates, S.à r.l., Luxembourg	95245	McKesson International Holdings III, S.à r.l., Bertrange	95270
Bailly Caste S.C.A., Luxembourg	95277	McKesson International Holdings III, S.à r.l., Bertrange	95270
Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	95234	McKesson International Holdings III, S.à r.l., Bertrange	95270
Bonnac S.A., Luxembourg	95256	McKesson International Holdings, S.à r.l., Bertrange	95256
Burbank Holdings S.A., Luxembourg	95234	McKesson International Holdings, S.à r.l., Bertrange	95256
Cominvest S.A., Cominvest Asset Management S.A., Luxembourg	95234	McKesson International Holdings, S.à r.l., Bertrange	95256
Cominvest S.A., Cominvest Asset Management S.A., Luxembourg	95234	Melician S.A., Luxembourg	95257
Cominvest S.A., Cominvest Asset Management S.A., Luxembourg	95235	Metameco S.A., Luxembourg	95246
Cominvest S.A., Cominvest Asset Management S.A., Luxembourg	95236	Metameco S.A., Luxembourg	95246
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxembourg	95246	Occam S.A., Luxembourg	95264
Deseret Adventure S.A.H., Luxembourg	95245	Profils Aluminium Stocks Services S.A., Luxembourg	95253
Deseret S.A.H., Luxembourg	95243	Prouilhe S.A., Luxembourg	95266
db x-trackers, Sicav, Luxembourg	95244	Prouilhe S.A., Luxembourg	95268
db x-trackers, Sicav, Luxembourg	95245	Ristretto Holdings S.C.A., Luxembourg	95257
EAB Property Investment, S.à r.l., Luxembourg	95262	Ristretto Holdings S.C.A., Luxembourg	95262
EAB Property Investment, S.à r.l., Luxembourg	95264	Ristretto Investments, S.à r.l., Luxembourg	95253
Efac S.A.H., Luxembourg	95246	Rosetabor S.à r.l. & Partners S.C.S, Senningerberg	95274
Epire S.A.H., Luxembourg	95246	Rosetabor S.à r.l. & Partners S.C.S, Senningerberg	95276
Erasmus Holding S.A., Luxembourg	95265	SEB Concept TeleTech	95278
Erasmus Holding S.A., Luxembourg	95266	SEB Concept Wireless	95278
Eucalyptus S.A.H., Luxembourg	95247	SEB EuroQuadro	95278
European News Promotions, S.à r.l., Luxembourg	95278	SEB GlobalRent	95278
Fidelin S.A.H., Luxembourg	95247	SEB JapanFonds	95278
Fiduciaire Activities Group, S.à r.l., Luxembourg	95277	Soltex Holding S.A., Luxembourg	95238
Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Luxembourg	95268	Soltex Holding S.A., Luxembourg	95239
Financière Joseph II S.A.H., Luxembourg	95253	UBS (Lux) Strategy Sicav, Luxembourg	95279
Fintal Holding S.A., Luxembourg	95256	UNM Holdings, S.à r.l., Luxembourg	95271
Five Management S.A., Luxembourg	95280	VDA S.A., Luxembourg	95239
GN Transport Luxembourg, S.à r.l., Kehlen	95247	WTP Holding S.A., Capellen	95249
Hexx S.A.H., Luxembourg	95247	Zenith Sicav, Luxembourg	95237
Indian Investment S.A.H., Luxembourg	95247	Zeus IAM, S.à r.l., Luxembourg	95268
International Logistic Froid S.A., Strassen	95279		
Invinter S.A.H., Luxembourg	95253		
Legion Portfolios (Luxembourg), Sicav, Luxembourg			

BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 10.751.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(094512.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 37.185.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(094532.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

COMINVEST S.A., COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 28.610.

Herr Dr. Thomas Goergen wurde durch einen schriftlich gefassten Beschluss des Verwaltungsrates der COMINVEST S.A. vom 3. November 2005, ab dem 2. Januar 2006 zum «Mitglied der Geschäftsleitung» ernannt.

Frankfurt/Main, Haar b. München, 18. Juli 2006.

Dr. Klein / Löckener

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105617.5//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

COMINVEST S.A., COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 28.610.

*Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Generalversammlung der COMINVEST S.A.,
welche am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg, 25, rue Edward Steichen, am 12. April 2006 abgehalten wurde*

BESCHLUFASSUNG

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Aussprache beschließt sie alsdann, jeweils einstimmig, wie folgt:

...

7. Wahl des Wirtschaftsprüfers der S.A. für das Geschäftsjahr 2006. Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, wird mit der Prüfung des Jahresabschlusses der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A., Luxemburg, für des Geschäftsjahr 2006 beauftragt.

...

Frankfurt/Main, Haar b. München, 18. Juli 2006.

Für die Richtigkeit der Abschrift

Dr. Klein / Löckener

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105617.7//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

COMINVEST S.A., COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 28.610.

Aktuelle Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

Name und Vorname: Dr. Sebastian Klein
 Amtsausführung: Vorsitzender des Verwaltungsrates ab 1. Januar 2006
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Platz der Einheit, 1, D-60327 Frankfurt am Main
 Bestelldatum: 1. Januar 2006 sowie in der Generalversammlung vom 12. April 2006
 Ende des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2008 stattfinden wird.

Name und Vorname: Hans-Jürgen Löckener
 Amtsausführung:
 - Verwaltungsratsmitglied bis 30. April 2005
 - stellv. Vorsitzender ab 1. Mai 2005
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Richard-Reitzner-Allee, 2, D-85540 München
 Bestelldatum: außerordentliche Generalversammlung vom 1. März 2003,
 sowie in den ord. Generalversammlungen vom 14. April 2004 und 12. April 2006
 Ende des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2008 stattfinden wird.

Name und Vorname: Ingo Mainert
 Amtsausführung: Verwaltungsratsmitglied
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Platz der Einheit, 1, D-60327 Frankfurt am Main
 Bestelldatum: 1. Juni 2006
 Ende des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2008 stattfinden wird.

Name und Vorname: Michael Hartmann
 Amtsausführung: Verwaltungsratsmitglied
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Platz der Einheit, 1, D-60327 Frankfurt am Main
 Bestelldatum: 1. Juli 2006
 Ende des Mandats: Bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2008 stattfinden wird.

Ausgeschiedene Mitglieder des Verwaltungsrates:

Name und Vorname: Dr. Volker Doberanzke
 Amtsausführung: stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Platz der Einheit, 1, D-60327 Frankfurt am Main
 Bestelldatum: 14. April 2004
 Ende des Mandats: 30. April 2005

Name und Vorname: Dr. Wolfram Gerdes
 Amtsausführung: Verwaltungsratsmitglied
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Platz der Einheit, 1, D-60327 Frankfurt am Main
 Bestelldatum: 1. Februar 2005
 Ende des Mandats: 31. Mai 2006

Name und Vorname: Klaus M. Patig
 Amtsausführung: Vorsitzender des Verwaltungsrates
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Kaiserplatz, D-60311 Frankfurt am Main
 Bestelldatum: 14. April 2004
 Ende des Mandats: 30. April 2005

Name und Vorname: Dr. Friedrich Schmitz
 Amtsausführung:
 - stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates bis 30. April 2006
 - Vorsitzender des Verwaltungsrates ab 1. Mai 2005
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
 Kaiserplatz, D-60311 Frankfurt am Main
 Bestelldatum: 14. April 2004
 Ende des Mandats: 31. Dezember 2005

Name und Vorname: Claus Weltermann
 Amtsausführung: Verwaltungsratsmitglied
 Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

Platz der Einheit, 1, D-60327 Frankfurt am Main
Bestellungsdatum: 14. April 2004
Ende des Mandats: 30. Juni 2006

Name und Vorname: Martin Zielke
Amtsausführung: Verwaltungsratsmitglied
Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:
Kaiserplatz, D-60311 Frankfurt am Main
Bestellungsdatum: 14. April 2004
Ende des Mandats: 30. April 2005

Frankfurt/Main,, Haar b. München, 18. Juli 2006.

Dr. Klein / Löckener

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates
Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04157. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105617.6//78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

COMINVEST S.A., COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 28.610.

Für die COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. zeichnen rechtsverbindlich die in diesem Unterschriftenverzeichnis aufgeführten Personen:

1. Die Mitglieder des Verwaltungsrates zeichnen gemeinschaftlich mit einem Zeichnungsberechtigten gemäß Ziffer 1., 2., 3. oder 4.
2. Die Mitglieder der Geschäftsführung zeichnen gemeinschaftlich mit einem Zeichnungsberechtigten gemäß Ziffer 1., 2., 3. oder 4.
3. Die Abteilungsdirektoren und Prokuristen zeichnen gemeinschaftlich mit einem Zeichnungsberechtigten gemäß Ziffer 1., 2., 3. oder 4.

Zur Veräußerung und Belastung von Grundstücken, zur Eingehung von Wechselverbindlichkeiten, zur Aufnahme von Darlehen und zur Prozessführung sind die vorgenannten Personen nicht ermächtigt.

4. Die Handlungsbevollmächtigten zeichnen gemeinschaftlich mit einem Zeichnungsberechtigten gemäß Ziffer 1., 2. oder 3.

Zur Veräußerung und Belastung von Grundstücken, zur Eingehung von Wechselverbindlichkeiten, zur Aufnahme von Darlehen und zur Prozessführung sind die vorgenannten Personen nicht ermächtigt.

The persons named in this List of Signatures are authorised to legally sign on behalf of COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.:

1. Members of the Board of Directors sign jointly with an authorised person according to para 1., 2., 3. or 4.
2. Members of the Management Board sign jointly with an authorised person according to para 1., 2., 3. or 4.
3. Division Managers and Authorised Representatives sign jointly with an authorised person according to para 1., 2., 3. or 4.

They are neither authorised to dispose of or to mortgage real estate, nor to issue or to accept bills of exchange, borrowings and to conduct lawsuits.

4. Authorised Signatories sign with an authorised person according to para 1., 2. or 3.

They are neither authorised to dispose of or to mortgage real estate, nor to issue or to accept bills of exchange, borrowings and to conduct lawsuits.

Verwaltungsrat / Board of Directors

Herr Dr. Sebastian Klein, Vorsitzender
Herr Hans-Jürgen Löckener, stellv. Vorsitzender
Herr Ingo Mainert
Herr Michael Hartmann

Geschäftsführung / Management Board

Herr Heinrich Echter, Geschäftsführung
Herr Dr. Thomas Goergen, Mitglied der Geschäftsleitung

Abteilungsdirektoren / Division Managers

Frau Sylvia Bayer, Herr Dr. Qi Chen, Herr Dietmar Fries, Herr Dietmar Kusch, Frau Sabine Leicher, Herr PD Dr. Richard Rödler, Herr Klaus Werner-Link, Herr Ralf Wolsfeld

Prokuristen / Authorised Representatives

Herr Claude Asselborn, Herr Gebhard Birling, Herr Kristian Gesinski, Herr Dr. Jan-Gerrit Iken, Frau Sonja Klein, Herr Frank Kühn, Herr Cord Rodewald, Herr Gero Schneider, Herr Bertram Welsch, Herr Stephan Wiele

Handlungsbevollmächtigte / Authorised Signatories

Herr Bernd Becker, Frau Sandra Braun, Herr Michael Bruckmann, Herr Markus Groß, Herr Lothar Hausen, Herr Daniel Kranz, Frau Evelyn Löhnertz (bis 31. August 2006), Frau Tanja Meiers, Frau Stefanie Mikolai, Frau Pia Nickolay, Frau Marlies Rausch, Frau Andrea Seiberts, Herr Herbert Winkel, Herr Bernd Winter.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Frankfurt/Main, Haar b. München, 18. Juli 2006.

Dr. Klein / Löckener

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04159. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105621.2//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

ZENITH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 78.570.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Philippe Visconti, demeurant à Luxembourg, Sous-Directeur Principal de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de ProInvest INC, une société de droit bahaméen, ayant son siège social à St Andrew's Court, P.O. Box N-4805 - Nassau, Bahamas, dûment représentée par M. Louis Carlet de La Rozière,

en vertu d'une procuration signée à Genève le 11 août 2006, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. la société ZENITH SICAV, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais (la «Société»), et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C 884 du 11 décembre 2000 et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.570;

2. ProInvest INC représenté par M. Louis Carlet de la Rozière, est l'actionnaire unique de la Société;

3. les actifs nets de la Société, s'élèvent au 5 septembre 2006, à:

i. USD 2.335,23 représentés par 1 action du Compartiment ZENITH SICAV AMERICA FIRST;

ii. USD 1.503,94 représentés par 1 action du Compartiment ZENITH SICAV AMERICA ENTREPRISE;

iii. USD 534,94 représentés par 1 action du Compartiment ZENITH SICAV PACIFIC;

iv. EUR 72,45 représentés par 1 action du Compartiment ZENITH SICAV EUROPE;

v. USD 1.261,64 représentés par 1 action du Compartiment ZENITH SICAV MULTI BOND.

4. en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, ProInvest INC représenté par M. Louis Carlet de la Rozière, décide de dissoudre la Société;

5. la dissolution anticipée de la Société est, par la présente, prononcée avec effet immédiat;

6. ProInvest INC, représenté par M. Louis Carlet de la Rozière, assume la fonction de liquidateur avec les pouvoirs les plus larges tels que conférés par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

7. toutes les dettes de la Société ont été acquittées ou provisionnées;

8. ProInvest INC, représenté par M. Louis Carlet de la Rozière, est investi de l'actif de la Société et prend en charge toutes les dettes existantes mais non connues et toutes les dettes futures qui pourraient se présenter après la date de dissolution de la Société;

9. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de dissolution de la Société;

10. les livres comptables et les documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans auprès de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

11. le comparant décide d'annuler les actions émises par la Société

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Visconti et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 septembre 2006, vol. 438, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(109794.3/242/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

SOLTEX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 24.700.

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOLTEX HOLDING, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.700, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 298 du 22 octobre 1986. Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé le 2 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de vingt-deux millions d'euros (22.000.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (24.789.352,47 EUR) à deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (2.789.352,47 EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de vingt-deux millions d'euros (22.000.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (24.789.352,47 EUR) à deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (2.789.352,47 EUR) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros quarante-sept cents (2.789.352,47 EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006, vol. 907, fol. 30, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(111198.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

SOLTEX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 24.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(111202.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

VDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 120.223.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

CETIM S.A., une société de droit belge, avec siège social à B-1000 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 130, ici dûment représentée par Monsieur Renaud Graas, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de VDA S.A. (la Société).

Toute référence aux «actionnaires de la Société» doit s'entendre comme une référence à l'associé unique de la Société tant que la Société est détenue par un associé unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de projets immobiliers pour le compte de la société OPTIMUM IMMO S.A., SICAR. au travers, notamment, de sociétés filiales établies à Luxembourg ou à l'étranger. Afin de réaliser son objet social, la Société peut prendre des participations et tout intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que participer au financement, à l'administration, à la gestion, et au contrôle et au développement de ceux-ci.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier en France ou dans tout autre pays (y compris le Grand-Duché de Luxembourg) et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles, immobilières ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31,000.-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100.-) euros chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Toutefois, aussi longtemps que la Société est détenue par un associé, le composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre et ce jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de désigner un représentant permanent (le Représentant) chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la Personne Morale. Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Toute référence aux «Conseil d'Administration» doit s'entendre comme une référence à l'administrateur unique de la Société tant que la Société est détenue par un actionnaire unique.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société. Cependant, lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société, l'administrateur unique conservant tout pouvoir pour agir dans le cadre de ses attributions. Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Révision des comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les réviseurs de sociétés sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à onze heures trente.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2007.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

CETIM S.A. précitée: trois cent dix actions 310

Total: trois cent dix actions 310

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des réviseurs d'entreprises est fixé à un (1);

2. Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Alain Olbrechts, employé de banque, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue de l'Industrie 44.

2.- Monsieur Eddy Hartung, administrateur de société, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue Winston Churchill, 46.

3.- Monsieur William Vermeersch, employé de banque, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue de l'Industrie 44.

Monsieur William Vermeersch, prénommé est nommé président du conseil d'administration.

4. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

6. Le mandat des administrateurs prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012,

et

7. Le mandat du réviseur d'entreprises de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Graas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 40, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(111163.3/242/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.206.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094729.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 119.899.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of db x-trackers, an investment company with variable capital, incorporated under the form of a public limited company, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 2nd of October 2006, which will be published in the Memorial of 16th October 2006.

The meeting is presided over by Mr. Jean-Florent Richard, maître en droit, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Matthieu Chambon, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting unanimously elected as scrutineer, Mr. Joachim Kuske, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members of the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders signed by the board of the meeting and the undersigned notary ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

That the agenda of the meeting has the following unique item:

- Amendment of article twenty-one (eleventh paragraph - first sentence) to give it the following wording:

«The Company's Administrator (as specified in the Prospectus) will cause payment or settlement to be effected no later than 5 Luxembourg banking days after the relevant Valuation Day for all Funds, unless otherwise specified in the then current Prospectus.»

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Unique resolution

The general meeting decides to change article twenty-one (eleventh paragraph - first sentence) to give it the following wording:

«**Art. 21. (eleventh paragraph - first sentence):** The Company's Administrator (as specified in the Prospectus) will cause payment or settlement to be effected no later than 5 Luxembourg Banking Days after the relevant Valuation Day for all Funds, unless otherwise specified in the then current Prospectus.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am elften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, von db x-trackers, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, aufgelegt in Form einer Aktiengesellschaft, mit Sitz zu L-1855 Luxemburg, 49, avenue J.F. Kennedy, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 2. Oktober 2006, welche im Memorial C vom 16. Oktober 2006 veröffentlicht werden wird.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Florent Richard, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg,

Der Vorsitzende berief zum Schriftführer Herrn Mathieu Chambon, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählte einstimmig zum Stimmzähler Herrn Joachim Kuske, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellte unter der Zustimmung der Versammlung fest und bat den Notar festzuhalten, daß:

- Die Aktionäre sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen. Diese Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktionäre, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigelegt.

- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre ausdrücklich und einstimmig auf die Einhaltung jedweder Form und Fristvorschriften für die Einberufung dieser Generalversammlung verzichten.

- Dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen

Die Tagesordnung besteht aus folgendem einzigem Punkt:

- Abänderung von Artikel einundzwanzig (Absatz 11 - erster Satz) der Satzung, wie folgt:

«Die Verwaltungsstelle der Gesellschaft (wie im Prospekt angegeben) wird die Zahlung oder Abwicklung spätestens 5 Luxemburger Bankgeschäftstage nach dem jeweiligen Bewertungstag für alle Fonds veranlassen, sofern im geltenden Prospekt keine anders lautenden Regelungen getroffen sind.»

Gemäß der Tagesordnung haben die Aktionäre einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel einundzwanzig (Absatz 11 - erster Satz) der Satzung wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 21. (Absatz 11 - erster Satz):** Die Verwaltungsstelle der Gesellschaft (wie im Prospekt angegeben) wird die Zahlung oder Abwicklung spätestens 5 Luxemburger Bankgeschäftstage nach dem jeweiligen Bewertungstag für alle Fonds veranlassen, sofern im geltenden Prospekt keine anders lautenden Regelungen getroffen sind.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage der selben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, vol. 438, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 12. Oktober 2006.

H. Hellinckx.

(111824.2/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 119.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(111825.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.626.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094730.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

ASHLAND REAL ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASHLAND REAL ESTATES, S.à r.l.

C. Schlessler

Gérant unique

(094812.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

DEKABANK DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, rue John F. Kennedy.
H. R. Luxembourg B 9.462.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen statutarischen Generalversammlung
der Aktionäre vom 29. September 2006*

BESCHLUßFASSUNG:

Die Generalversammlung stimmt der Verlängerung des Verwaltungsratsmandates von Herrn Rainer Mach, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxembourg mit Wirkung zum 1. Oktober 2006 bis zum 30. September 2011 zu.

Geschäftsadresse: DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Der Beschluss der Generalversammlung wird einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

B. Stuckenbroeker / H. Arens

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113076.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

EFAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.554.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094732.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

EPIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.700.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094734.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

METAMECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.287.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095306.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

METAMECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.287.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095304.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EUCALYPTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.769.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FIDELIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.740.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094737.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

HEXX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.675.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.162.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

GN TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 118.853.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GN TRANSPORT I HALMSTAD AB, Idévågen, Mellbystrand, BP 6064 SE-31206 Suède, enregistré sous le numéro 556137-1393,

ici représenté par Madame Noëlle Marchetti, employée privée, demeurant à L-4972 Dippach, 52, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 août 2006.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet de fonctionner en tant que plateforme logistique de transport, déchargement et rechargement, prestation de services affrètement, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à cette activité.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de GN TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collective quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2006.

Souscription et libération

Les statuts ayant été arrêtés, la société GN TRANSPORT I HALMSTAD AB, précitée, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associée unique

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Per Olof Nilsson, Gérant de société, né à Skummelöv, (Suède) le 29 mars 1957, demeurant à SE-269 38 Båstad (Suède), Syrénvägen 1.

2) Le siège social de la société est fixé à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Marchetti, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 9, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

G. Lecuit.

(094538.3/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

WTP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 118.856.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée DELMA & CIE, S.à r.l., dont le siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 98.510,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2. La société anonyme SOLFICORP S.A., dont le siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905,

ici représentée par son administrateur-délégué, la société à responsabilité limitée DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée, représentée comme il est dit.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de WTP HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer (Capellen).

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

- la mise en valeur de toutes formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La gestion alternative de sa trésorerie, la couverture des positions prises sur ses placements, la gestion de son propre portefeuille de valeurs mobilières ou de produits dérivés.

- la prise de participations ou la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra aussi prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra

prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations, souscrire à des instruments de gestion alternative et autres reconnaissances de dettes.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement et au développement de son objet.

La société demande explicitement à être considérée comme société holding en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding; régime auquel elle requiert être assujettie et admise au bénéfice des dispositions fiscales de l'article premier de ladite loi du 31 juillet 1929.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par six cent quarante (640) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. DELMA & CIE, S.à r.l. prénommée, une action.	1
2. SOLFICORP S.A., prénommée, six cent trente-neuf actions	639
Total: six cent quarante actions.	640

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison de sa constitution, sont estimés à environ 1.500,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) La société à responsabilité limitée SEREN, S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 110.588, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Benoît de Bien, consultant, né à Etterbeek (Belgique), le 29 janvier 1935, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte;

b) La société à responsabilité limitée MAZE, S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.554, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 3 janvier 2006, numéro 6,

ici représentées par un de ses gérants, Monsieur Benoît de Bien, prénommé;

c) La société à responsabilité limitée DUNE, S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29,

ici représentée par un de ses gérants, Monsieur Benoît de Bien, prénommé.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDOMES, S.à r.l., dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 95.765.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

- 5) Le siège social est fixé à L-8308 Mamer-Capellen, 75, Parc d'Activités.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et, à l'instant, même se réunissent les membres du conseil d'administration de la société anonyme WTP HOLDING, à savoir:

- SEREN, S.à r.l., préqualifiée;
- MAZE, S.à r.l., préqualifiée;
- DUNE, S.à r.l., préqualifiée.

Lesquelles membres présents ou représentés comme dit ci-dessus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné comme administrateur-délégué, la société à responsabilité limitée SEREN, S.à r.l., chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 juillet 2006, vol. 320, fol. 33, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 août 2006.

A. Holtz.

(094580.3/2724/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

INVINTER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.934.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094740.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FINANCIERE JOSEPH II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

PROFILS ALUMINIUM STOCKS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 110.614.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signatures.

(094747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.673.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of the month of February at 11.30 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under number B 103.437, being the sole member of RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 9 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 913 of September 13, 2004. The articles of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 16 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1256 of 8th December 2004.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all two hundred and sixty thousand one hundred and sixty-four (260,164) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from six million five hundred and four thousand one hundred Euro (EUR 6,504,100) to twenty-four million four hundred and twenty-six thousand seventy-five Euro (EUR 24,426,075) by the issue of nine hundred and seventy-seven thousand forty-three (977,043) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and the cancellation of the existing 260,164 shares of the Company.

B. Subscription and payment of the shares to be issued to RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from six million five hundred and four thousand one hundred Euro (EUR 6,504,100) to twenty-four million four hundred and twenty-six thousand seventy-five Euro (EUR 24,426,075) by the issue of nine hundred and seventy-seven thousand forty-three (977,043) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each with a distributable share premium of one hundred million three hundred and fifty-four thousand eight hundred and seventy-four Euro (EUR 100,354,874) to be subscribed and paid in full and the cancellation of the

existing 260,164 shares of the Company as a result of such shares being held by the Company after the contribution of all assets and liabilities by RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full together with a share premium by the sole member.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. represents all its assets and liabilities (including for the avoidance of doubt any assets and/or liabilities which may be discovered later) more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. also set out hereafter:

Assets:

- 4,000,000 ordinary shares in RISTRETTO GROUP (UK) LTD (formerly known as EGL GROUP LIMITED) for a total amount of EUR 5,840,000;
- investment in RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS for a total amount of EUR 49,600;
- investment in RISTRETTO MANAGERS SAS for a total amount of EUR 210,200;
- 260,164 shares in the Company;
- receivable on RISTRETTO MANAGERS, S.à r.l. for a total amount of EUR 20,927;
- receivable on the Company for a total amount of EUR 29,607;
- cash at bank of EUR 18,999.

Liabilities:

- Shareholder TDR current account for a total amount of EUR 272,800;
- Shareholder CMI current account for a total amount of EUR 87,023;
- Various creditors for a total amount of EUR 9,996;
- Net wealth tax for a total amount of EUR 25.

The contributions to the Company have been valued at one hundred and twenty-four million seven hundred and eighty thousand nine hundred and forty-nine Euro (EUR 124,780,949).

Such contributions constitute all the assets and liabilities of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (entire property) as is documented in a balance sheet of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. dated 21st February 2006, which will remain annexed hereto.

Proof of the transfer of the contribution to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at twenty-four million four hundred and twenty-six thousand seventy-five Euro (EUR 24,426,075), represented by nine hundred and seventy-seven thousand forty-three (977,043) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital, are estimated at seven thousand Euro.

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. to the Company (nothing withheld or excepted), the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois de février à 11.30.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Fondé de pouvoir en vertu d'une procuration de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., une société régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.437, étant l'associé unique de RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, en date du 9 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 13 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 16 septembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 9 décembre 2004.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les deux cent soixante mille cent soixante-quatre (260.164) parts sociales émises, de sorte des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de six millions cinq cent quatre mille cent euros (EUR 6.504.100) à vingt-quatre millions quatre cent vingt-six mille soixante-quinze euros (EUR 24.426.075) par l'émission de neuf cent soixante-dix-sept mille quarante-trois (977.043) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq

euros (EUR 25) chacune et l'annulation des deux cent soixante mille cent soixante-quatre (260.164) parts sociales existantes de la Société.

B. Souscription et paiement des parts sociales à être émises par RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. et modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social pour le porter de six millions cinq cent quatre mille cent (6.504.100) à vingt-quatre millions quatre cent vingt-six mille soixante-quinze euros (EUR 24.426.075) par l'émission de neuf cent soixante-dix-sept mille quarante-trois (977.043) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune avec une prime d'émission distribuable de cent millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quatorze euros (EUR 100.354.874) devant être souscrites et entièrement libérées et d'annuler les deux cent soixante mille cent soixante-quatre (260.164) parts sociales existantes de la Société, ces parts sociales étant détenues par la Société suite à l'apport de tous les actifs et passifs par RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.

Les nouvelles parts auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique avec une prime d'émission.

L'apport fait en contrepartie de l'émission de parts sociales de la Société par RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. représente tous ses actifs et passifs (y compris, en vue d'éviter tout équivoque, tous actifs et passifs qui pourraient être découverts plus tard) tels que décrits ci-après et par ailleurs mentionné dans le bilan de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. également repris ci-après:

Actifs:

- 4.000.000 d'actions ordinaires de RISTRETTO GROUP (UK) LTD (anciennement dénommée EGL GROUP LIMITED) pour une valeur de EUR 5.840.000;
- Investissement dans RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS pour un montant total de EUR 49.600;
- Investissement dans RISTRETTO MANAGERS SAS pour un montant total de EUR 210.200;
- 260.164 parts sociales de la Société;
- Créance envers RISTRETTO MANAGERS, S.à r.l. pour un montant total de EUR 20.927;
- Créance envers la Société pour un montant total de EUR 29.607;
- Espèces à la banque s'élevant à EUR 18.999.

Passifs:

- Compte courant TDR pour un montant total de EUR 272.800;
- Compte courant CMI pour un montant total de EUR 87.023;
- Divers créanciers pour un montant total de EUR 9.996;
- Impôt sur la fortune pour un montant total de EUR 25.

Les apports à la Société ont été évalués à cent vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-neuf euros (EUR 124.780.949).

Ces apports constituent tous les avoirs et passifs de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (tout le patrimoine) tel que documenté dans un bilan de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. daté du 21 février 2006, qui demeurera annexé au présent acte.

Preuve du transfert de l'apport à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre millions quatre cent vingt-six mille soixante-quinze euros (EUR 24.426.075) représenté par neuf cent soixante-dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués à sept mille euros.

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. à la Société (rien n'étant retenu ou exclu), le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Panichi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2006, vol. 435, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(094690.3/242/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.501.

Le bilan au 31 mars 2003, réf. LSO-BU00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature

Mandataire

(094796.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.501.

Le bilan au 31 mars 2004, réf. LSO-BU00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature

Mandataire

(094797.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.501.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BU00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature

Mandataire

(094798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FINTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 74.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(094799.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BONNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.015.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONNAC S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(094814.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

MELICIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094801.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 103.437.

In the year two thousand and six, on the 29th day of the month of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions having its registered office in Luxembourg, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated by deed of maître Henri Hellinckx, on 15th September, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), n° C 1264 of 9th December 2004. The articles of incorporation of the Company have been last amended by deed of Maître Henri Hellinckx of 21st of February 2006 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary M^e Julien Comet, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Martin Michard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

* Acknowledgment of the resignation of Mr Herman Boersen as member of the supervisory board of the Company, with effect as from 22 March 2006.

* Change of the registered office of the Company from 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg to 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg with effect as at 3rd July 2006.

* Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of six hundred six thousand nine hundred seventy-five (EUR 606,975) Euro by the cancellation of one hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-five (121,395) redeemable non voting preference A shares having a par value of five (EUR 5) Euro each and consequential amendment of the article 5 of the articles of the Company so as to reflect the above resolution.

* Creation of ten (10) classes of ordinary shares in the Company to be named class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and allocation of the existing five million seven hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-eight (5,739,688) ordinary shares of a par value of five (EUR 5) Euro each to each such class in the following proportion:

- the four million one hundred sixteen thousand three hundred twenty-nine ordinary (4,116,329) shares held by TDR CAPITAL NOMINEES are allocated to each of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I in the proportion of four hundred eleven thousand six hundred and thirty-two (411,632) shares per class and in the proportion of four hundred eleven thousand six hundred and forty-one (411,641) shares to Class J;

- the eleven thousand eighty-seven shares (11,087) ordinary shares held by Jean-Marie Thomine-Desmazures are allocated to each of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I in the proportion of one thousand one hundred eight (1,108) shares per class and in the proportion of one thousand one hundred and fifty (1,115) shares to Class J;

- the one million six hundred twelve thousand two hundred and seventy-two (1,612,272) ordinary shares held by CMI LUXEMBOURG, S.à r.l. are allocated to each of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I in the proportion of one hundred sixty-one thousand two hundred twenty-seven (161,227) shares per class and in the proportion of one hundred sixty-one thousand two hundred twenty-nine (161,229) shares to Class J;

* Amendment of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company reading as follows:

«The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of twenty-nine million nine hundred seventy-five thousand four hundred five (EUR 29,975,405) Euro divided into five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class A Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class B Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class C Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class D Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class E Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class F Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class G Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class H Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and sixty-seven (573,967) Class I Shares; five hundred seventy-three thousand nine hundred and eighty-five (573,985) Class J Shares with a par value of five Euro (EUR 5) each, twenty thousand seven hundred ninety-three (20,793) Redeemable Non Voting Preference A Shares with a par value of five Euro (EUR 5) each and a liquidation preference of two hundred fifty Euro (EUR 250) each (the «A Liquidation Preference»), two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) Redeemable Non Voting Preference B Shares of a par value of five Euro

(EUR 5) each and liquidation preference of twenty-five Euro (EUR 25) each (the «B Liquidation Preference») and one thousand (1,000) Unlimited Shares with a par value of five Euro (EUR 5) each.»

* Determination of the rights of each class of shares in a new article 6.5 to be introduced in the articles of incorporation of the Company reading as follows:

«Without prejudice to articles 6.1 to 6.3, in any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends, the class A shareholders shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class B shareholders shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class C shareholders shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class D shareholders shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class E shareholders shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class F shareholders shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class G shareholders shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class H shareholders shall, eighth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, the class I shareholders shall, ninth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, and the class J shareholders shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J and I Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J, I and H Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J, I, H and G Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J, I, H, G and F Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J, I, H, G, F and E Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E and D Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E, D and C Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.»

* Amendment of the third paragraph of article 6.3 of the articles of incorporation of the Company so as to increase the yearly distribution to be made to the Gérant out of the balance of the net profits to EUR 10,000 reading as follows:

«Out of the balance of net profits, the Gérant, in its capacity as Unlimited Shareholder will receive a yearly distribution of EUR 10,000»

* Amendment of the definition of ordinary shares in the articles of incorporation of the Company, the new definition reading as follows;

«Ordinary Shares means the Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J ordinary shares of the Company.»

The shareholders present and represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. It appears from the attendance list that the shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting. All the present or represented shareholders declare to have full knowledge of the agenda and waive their rights to a prior notice period.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to acknowledge the resignation of Mr Herman Boersen as member of the supervisory board of the Company, with effect as from 22 March 2006.

Second resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg to 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Third resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of six hundred six thousand nine hundred seventy-five (EUR 606,975) Euro by the cancellation of one hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-five (121,395) redeemable non voting preference A shares having a par value of five (EUR 5) Euro each.

Fourth resolution

It is resolved to create ten (10) classes of shares in the Company to be named class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and to allocate the existing five million seven hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-eight (5,739,688) ordinary shares of a par value of five (EUR 5) Euro each to each such class in the proportion set out in item 4 of the agenda.

Fifth resolution

It is resolved to amend article 5.1. of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions in the manner set out in item 5 of the agenda.

Sixth resolution

It is resolved to determine the rights of each class of shares created pursuant to the fifth resolution in a new article 6.5 to be introduced in the articles of incorporation of the Company as set out in item 6 of the agenda.

Seventh resolution

It is resolved to amend the third paragraph of article 6.3 of the articles of incorporation of the Company so as to increase the yearly distribution to be made to the Gérant out of the balance of the net profits to EUR 10,000 in the manner set out in item 7 of the agenda.

Eighth resolution

It is resolved to amend the definition of Ordinary Shares in the articles of incorporation of the Company in the manner set out in item 8 of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C 1264 du 9 décembre 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 février 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée était présidée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire M^e Julien Comet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M^e Martin Michard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

* Reconnaissance de la démission de M. Herman Boersen en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, prenant effet le 22 mars 2006.

* Transfert du siège social de la Société du 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg prenant effet au 3 juillet 2006.

* Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de six cent six mille neuf cent soixante-quinze euros (606.975 EUR) par l'annulation de cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-quinze (121.395) actions préférentielles rachetables sans droit de vote A d'une valeur nominale de cinq (5 EUR) euros chacune et modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter la résolution ci-dessous.

* Création de dix (10) classes d'actions ordinaires dans la Société dénommées classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J d'actions et affectation des cinq millions sept cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (5.739.688) actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de cinq (5 EUR) chacune à chacune de ces classes dans les proportions suivantes:

- les quatre millions cent seize mille trois cent vingt-neuf (4.116.329) actions ordinaires détenues par TDR CAPITAL NOMINEES sont affectées à chaque Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I dans la proportion de quatre cent onze mille six cent trente-deux (411.632) actions par classe et dans la proportion de quatre cent onze mille six cent quarante et une (411.641) actions à la classe J;

- les onze mille quatre-vingt-sept (11.087) actions ordinaires détenues par Jean-Marie Thomine-Desmazures sont affectées à chaque Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I dans la proportion de mille cent huit (1.108) actions par classe et dans la proportion de mille cent quinze (1.115) actions à la classe J;

- les un million six cent douze mille deux cent soixante-douze (1.612.272) actions ordinaires détenues par CMI LUXEMBOURG, S.à r.l. sont affectées à chaque Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I dans la proportion de cent soixante et un mille deux cent vingt-sept (161.227) actions par classe et dans la proportion de cent soixante et un mille deux cent vingt-neuf (161.229) actions à la classe J;

* Modification de l'article 5-1 des statuts de la Société de la manière qui suit:

«La Société a un capital émis et entièrement souscrit de vingt-neuf millions neuf cent soixante-quinze quatre cent cinq euros (EUR 29.975.405), représenté par cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe A; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe B; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe C; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe D; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe E; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe F; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe G; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe H; cinq cent soixante-treize mille neuf cent soixante-sept (573.967) actions de classe I; cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-cinq (573.985) actions de classe J d'une valeur nominale de cinq euros (5 EUR) chacune, vingt mille sept cent quatre-vingt-treize (20.793) Actions Préférentielles Sans Droit de Vote A d'une valeur nominale de cinq euros (5 EUR) chacune et d'un droit de préférence après liquidation de deux cent cinquante euros (250 EUR) chacune (le «Droit de Préférence Après Liquidation A»), deux cent trente-trois mille six cents (233.600) Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote B d'une valeur nominale de cinq euros (5 EUR) chacune et d'un droit de préférence après liquidation de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (le «Droit de Préférence Après Liquidation B») et mille Actions de Commandité d'une valeur nominale de cinq euros (5 EUR) chacune.»

* Détermination des droits de chaque classe d'actions dans un nouvel article 6.5 à rajouter dans les statuts de la Société de la manière qui suit:

«Sans préjudice aux articles 6.1 et 6.3, chaque année durant laquelle l'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une distribution de dividendes, les actionnaires de la classe A devront, premièrement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de la Classe B devront, deuxièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de la Classe C devront, troisièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de Classe D devront, quatrièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de la Classe E devront, cinquièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de la Classe F devront, sixièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de la Classe G devront, septièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de la Classe H devront, huitièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, les actionnaires de Classe I devront, neuvièmement en priorité, recevoir une distribution de dividendes relative à cette année d'un montant pas inférieur à zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal au regard de telles actions des actionnaires de la Société, et les actionnaires de la Classe J devront, dixièmement en priorité, recevoir le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe I recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J et I auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe H recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J, I et H auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe G recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J, I, H et G auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe F recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J, I, H, G et F auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe E recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J, I, H, G, F et E auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe D recevraient le reste de toutes les

distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J, I, H, G, F, E et D auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe C recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J, I, H, G, F, E, D et C auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe B recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes. Dans le cas où les actions de Classe J, I, H, G, F, E, D, C et B auraient toutes été annulées suite à leur remboursement, leur rachat ou leur distribution, les actions de Classe A recevraient le reste de toutes les distributions de dividendes.»

* Modification du troisième paragraphe de l'article 6.3 des statuts de la Société de manière à augmenter la distribution annuelle à faire au Gérant à partir du solde des bénéfices nets à 10.000 euros de la manière qui suit:

«A partir du solde des bénéfices nets, le Gérant, dans sa qualité d'Actionnaire Commandité, recevra une distribution annuelle de EUR 10.000.»

* Modification de la définition des actions ordinaires dans les statuts de la Société, la nouvelle définition étant rédigée comme suit:

«Actions Ordinaires signifient les actions ordinaires de Classe A, de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I et de Classe J de la Société.»

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées par les personnes comparantes resteront également annexées.

II. Il résulte de la liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour et renoncent à leur droit d'une période d'avis préalable.

III. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de prendre note de la démission de M. Herman Boersen en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, prenant effet le 22 mars 2006.

Deuxième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Troisième résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de six cent six mille neuf cent soixante-quinze euros (606.975 EUR) par l'annulation de cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-quinze (121.395) actions préférentielles rachetables sans droit de vote A d'une valeur nominale de cinq (5 EUR) euros chacune.

Quatrième résolution

Il est décidé de créer dix (10) classes d'actions ordinaires dans la Société dénommées classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J d'actions et d'affecter les cinq millions sept cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (5.739.688) actions ordinaires existantes d'une valeur au pair de cinq (5 EUR) chacune à chacune de ces classes dans les proportions fixées dans le point 4 de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions ci-dessus de la manière fixée dans le point 5 de l'ordre du jour.

Sixième résolution

Il est décidé de déterminer les droits de chaque classe d'actions créées conformément à la cinquième résolution dans un nouvel article 6.5 à rajouter dans les statuts de la Société tel que fixé dans le point 6 de l'ordre du jour.

Septième résolution

Il est décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 6.3 des statuts de la Société de manière à augmenter la distribution annuelle à faire au Gérant à partir du solde des bénéfices nets à 10.000 euros de la manière décrite au point 7 de l'ordre du jour.

Huitième résolution

Il est décidé de modifier la définition des Actions Ordinaires dans les statuts de la Société de la manière fixée au point 8 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, J. Comet, M. Michard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(105992.3/211/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 103.437.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43972 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(105994.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 115.382.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Great Britain, registered with the Companies' House under number LP 11167,

duly represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 July 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 115.382, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 June 2006, number 1187. The articles of incorporation were last modified pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 30 June 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create class C shares (the «Class C Shares») which are more precisely specified below in article 5 of the articles of incorporation.

The Class C Shares and future classes of shares, if any, shall hereinafter be collectively referred to as the «Shares».

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of sixty-four thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 64,325.-) in order to increase it from its current amount of one million seventy-seven thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 1,077,475.-) up to one million one hundred forty-one thousand eight hundred Euro (EUR 1,141,800.-) by the issue of two thousand five hundred seventy-three (2,573) Class C Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The two thousand five hundred seventy-three (2,573) Class C Shares have been subscribed by EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, pre-named.

The total contribution of sixty-four thousand three hundred thirty Euro (EUR 64,330.-) consists of sixty-four thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 64,325.-) allocated to the share capital and five Euro (EUR 5.-) allocated to a share premium account.

The Class C Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of sixty-four thousand three hundred thirty Euro (EUR 64,330.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 5 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at one million one hundred forty-one thousand eight hundred Euro (EUR 1,141,800.-) represented by fully paid up shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, represented by:

a) thirty-three thousand three hundred fifty-two (33,352) Class A Shares. The Class A Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE I B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Ricoth Property» located in Schiphol-Rijk, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

b) nine thousand seven hundred forty-seven (9,747) Class B Shares. The Class B Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE II B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Kwintet KLM Kleding Property» located in Enschede, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

c) two thousand five hundred seventy-three (2,573) Class C Shares. The Class C Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by ADBEL N.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Ghent Property» located in Ghent, Belgium, in accordance with article 7 hereinafter.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall hereinafter be collectively referred to as the «shares».

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of incorporation, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, une société constituée et régie par les lois anglaises, ayant son siège social sis 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Grande-Bretagne, inscrite au près du Companies' House sous le numéro LP 11167, ici représenté par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 11 juillet 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.382, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 juin 2006, numéro 1187. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 30 juin 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans l'article 5 des statuts.

Les Parts Sociales de Classe C et toute future classe de parts sociales sont ci-après collectivement dénommées les «Parts Sociales».

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 64.325,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.077.475,-) à un million cent quarante et un mille huit cents euros (EUR 1.141.800,-) par l'émission de deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) Parts Sociales de Classe C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) Parts Sociales de Classe C ont été souscrites par EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, ci-avant nommé.

L'apport total de soixante-quatre mille trois cent trente euros (EUR 64.330,-) consiste en soixante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 64.325,-) alloués au capital social et en cinq euros (EUR 5,-) alloué à la prime d'émission.

Les Parts Sociales de Classe C ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de soixante-quatre mille trois cent trente euros (EUR 64.330,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation des actions ainsi réalisées, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme d'un million cent quarante et un mille huit cents euros (EUR 1.141.800,-) représentée par des parts sociales entièrement libérées, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, consistant en:

a) trente-trois mille trois cent cinquante-deux (33.352) Parts Sociales de Classe A. Les Parts Sociales de Classe A ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE I B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Ricoh», située à Schiphol-Rijk, Pays-Bas, conformément à l'article 7 ci-après;

b) neuf mille sept cent quarante-sept (9.747) Parts Sociales de Classe B. Les Parts Sociales de Classe B ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE II B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Kwintet KLM Kleding», située à Enschede, Pays-Bas, conformément à l'article 7 ci-après;

c) deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) Parts Sociales de Classe C. Les Parts Sociales de Classe C ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par ADBEL N.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Gent», située à Gent, Belgique, conformément à l'article 7 ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont ci-après collectivement dénommées les «parts sociales».

Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de parts sociales de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément dans quelque question que ce soit. Aucune classe de parts sociales ne comporte un droit de préemption sur une quelconque part sociale de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 57, case 10. – Reçu 643,30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

J. Elvinger.

(094628.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 115.382.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43407 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(094629.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

OCCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.816.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben / M. Hongel

Administrateur / Administrateur

(094843.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ERASMUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.438.

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ERASMUS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S Luxembourg section B numéro 23.438, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 352 du 3 décembre 1985.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 75.000 (soixante-quinze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prolongation pour une nouvelle durée de cinq ans de l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 6 novembre 2003 en vue de porter le capital à EUR 20.000.000 dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

2. Modification de la 1^{ère} phrase du 6^e alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le (...) 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 2^e vendredi du mois de septembre au 2^e vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2007.

4. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prolonger pour une nouvelle durée de cinq ans de l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 6 novembre 2003 en vue de porter le capital à EUR 20.000.000 dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Deuxième résolution

L'assemblée, décide en conséquence de modifier la 1^{ère} phrase du 6^e alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 juillet 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 2^e vendredi du mois de septembre au 2^e vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2007 et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, V. Schmickrath, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 50, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

J. Elvinger.

(094630.2/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

ERASMUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.438.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43347 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(094631.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**PROUILHE S.A., Société Anonyme,
(anc. IMPRIMERIE WORRE-MERTENS LES SUCCESEURS S.A.).**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 60.776.

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMPRIMERIE WORRE-MERTENS LES SUCCESEURS S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.776, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 17 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 696 du 11 décembre 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 décembre 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C numéro 519 du 3 avril 2002.

Bureau

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Justin Heirendt, directeur en retraite, demeurant à Itzig.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Egon Seywert, directeur, demeurant à Livange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Schreurs, juriste d'entreprise, demeurant à Bissen.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en PROUILHE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, notamment par voie de location, et la vente de biens immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Elle peut faire des études et des expertises, développer et promouvoir toutes opérations immobilières au sens le plus large. La société peut agir soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui. Elle s'occupe notamment aussi de la gérance d'immeubles et effectue toutes les opérations y relatives.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, notamment la prise de participations à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet sera analogue, similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut accomplir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société pour supprimer la limite d'âge des administrateurs.

4. Constatation de la démission du Conseil d'Administration actuel et nomination d'un nouveau Conseil d'Administration.

5. Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer Messieurs Egon Seywert et Justin Heirendt, administrateurs-délégués de la Société avec pouvoir d'agir chacun séparément.

6. Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

7. Divers.

II.- Il existe actuellement mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-). Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en PROUILHE S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

«La dénomination de la société anonyme est PROUILHE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, notamment par voie de location, et la vente de biens immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Elle peut faire des études et des expertises, développer et promouvoir toutes opérations immobilières au sens le plus large. La société peut agir soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui. Elle s'occupe notamment aussi de la gérance d'immeubles et effectue toutes les opérations y relatives.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, notamment la prise de participations à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet sera analogue, similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut accomplir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour supprimer la limite d'âge des administrateurs, de sorte que l'article 7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat sans que celui-ci puisse dépasser six ans. Ils sont toujours révocables par l'assemblée générale. Tout administrateur sortant est rééligible.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des membres du Conseil d'Administration actuel de la Société, à savoir: Messieurs Charles Ruppert, Egon Seywert et Jean Vanolst.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Père Manuel Merten, Promoteur Général Monial, demeurant à I-00153 Rome, 1, Piazza Pietro d'Illiria;
- Père José Bernardo Vallejo, Syndique Général de l'Ordre, demeurant à I-00153 Rome, 1, Piazza Pietro d'Illiria;
- Soeur Maria-Regina Muller, Vicairé du Monastère Ste Marie de Prouilhe, demeurant à F-11270 Fanjeaux, Monastère Ste Marie de Prouilhe;
- Monsieur Justin Heirendt, Directeur e.r., demeurant à L-5969 Itzig, 97, rue de la Libération;
- Monsieur Egon Seywert, Directeur, demeurant à L-3378 Livange, 1, rue de l'Eglise.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 12 des statuts et à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration de la Société à nommer Messieurs Egon Seywert et Justin Heirendt, administrateurs-délégués de la Société avec pouvoir d'agir chacun séparément.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société, à savoir: Monsieur Georges Heirendt.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la Société:

Madame Martine Oehmen, employée privée, demeurant à L-1321 Luxembourg, 288, rue de Cessange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite à la résolution prise à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: J. Heirendt, E. Seywert, A. Schreurs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 37, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(094670.3/222/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**PROUILHE S.A., Société Anonyme,
(anc. IMPRIMERIE WORRE-MERTENS LES SUCCESEURS S.A.).**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 60.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(094672.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 56.682.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094804.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ZEUS IAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 114.145.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ZEUS IAM LIMITED, existing under the laws of the Cayman Islands, B.W.I., having its registered office at Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. and being registered with the Registrar of Companies under number PB-156733,

represented by Mr Kai Hennen, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 20th, hereto attached,

acting as sole shareholder of the Company ZEUS IAM, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on the 14th February 2006 (the Company). The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on the 12th May 2006.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to enact the following resolutions of ZEUS IAM LIMITED as the sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolves to proceed to a first capital reduction in order to reduce the capital from its present amount of JPY 245,195,000 (two hundred and forty-five million one hundred and ninety-five thousand Yen) to JPY 169,900,000 (one hundred and sixty-nine million nine hundred thousand Yen) by the cancellation of 15,059 (fifteen thousand fifty-nine) shares (corresponding to JPY 75,295,000 (seventy-five million two hundred and ninety-five thousand Yen) belonging to the sole shareholder.

The proceeds of the capital reduction i.e. JPY 75,295,000 (seventy-five million two hundred and ninety-five thousand Yen) will be left outstanding in the books of the Company on a loan account in favor of the sole shareholder at the terms and conditions stipulated by the sole shareholder and the Company.

Second resolution

The sole shareholder then resolves to proceed to a second reduction of the capital by the amount of JPY 167,785,000 (one hundred and sixty-seven million seven hundred and eighty-five thousand Yen) in order to reduce the capital from JPY 169,900,000 (one hundred and sixty-nine million nine hundred thousand Yen) to JPY 2,115,000 (two million one hundred and fifteen thousand Yen) by the cancellation of 33,557 (thirty-three thousand five hundred and fifty-seven) shares belonging to the sole shareholder.

The amount of JPY 167,785,000 (one hundred and sixty-seven million seven hundred and eighty-five thousand Yen) by which the capital is reduced will be transferred to the share premium account of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Articles of Association of the Company so as to reflect the reduction of the share capital of the Company.

Consequently, Article 5.1 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at JPY 2,115,000 (two million one hundred and fifteen thousand Yen) represented by 423 (four hundred and twenty-three) shares in registered form with par value of JPY 5,000 (five thousand Yen) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business to be discussed, the meeting is terminated.

Fourth resolution

All powers are conferred to the managers of the Company to proceed to the entry in the books of the Company as a consequence of the foregoing resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ZEUS IAM LIMITED, établie et ayant son siège social à: Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I., immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro PB-156733,

ici représentée par Monsieur Kai Hennen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2006, ci-annexée,

agissant comme associé unique de la société à responsabilité limitée ZEUS IAM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 14 février 2006 («la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 mai 2006.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes de ZEUS IAM LIMITED en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide de procéder à une première réduction de capital afin de réduire le capital de son montant actuel de JPY 245.195.000,- (deux cent quarante-cinq millions cent quatre-vingt-quinze mille yens) à JPY 169.900.000,- (cent soixante-neuf millions neuf cent mille yens) par l'annulation de 15.059 (quinze mille cinquante-neuf) actions (correspondant à JPY 75.295.000,- (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-quinze mille yens)) détenues par l'associé unique.

Le montant de JPY 75.295.000,- (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-quinze mille yens) correspondant à la réduction de capital restera dans les comptes de la Société comme créance en faveur de l'associé unique, aux conditions stipulées entre l'associé et la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide ensuite de procéder à une deuxième réduction de capital à concurrence d'un montant de JPY 167.785.000,- (cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille yens) pour réduire le capital de son montant de JPY 169.900.000,- (cent soixante-neuf millions neuf cent mille yens) à JPY 2.115.000,- (deux millions cent quinze mille euros) par l'annulation de 33.557 (trente-trois mille cinq cent cinquante-sept) actions détenues par l'associé unique.

Le montant de JPY 167.785.000,- (cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille yens) par lequel le capital est réduit sera transféré au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société. En conséquence l'Article 5.1. des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

5.1. Le capital de la Société est fixé à JPY 2.115.000,- (deux millions cent quinze mille yens) représenté par 423 (quatre cent vingt-trois) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de JPY 5.000,- (cinq mille yens) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder aux écritures comptables suite aux résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Hennen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(094639.3/242/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.279.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BU00202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature

Mandataire

(094803.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.279.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BU00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature

Mandataire

(094802.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.279.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BU00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature

Mandataire

(094800.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

UNM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.038.

In the year two thousand and six, on the 18th day of the month of July.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of UNM HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 14th June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), number 597 of 4th August 1999.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 27th March 2006 published in the Mémorial number 1317 of 7th June 2006.

The meeting was presided by Dennis Bosje, manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Katia Panichi, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all twenty-three thousand thirty-one (23,031) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from six hundred ninety-one million six hundred twenty thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 691,620,930.00) to seven hundred thirty-three million three hundred ninety-two thousand six hundred sixty United States Dollars (USD 733,392,660.00) by the issue of one thousand three hundred ninety-one (1,391) new shares of a par value of thirty thousand thirty United States Dollars (USD 30,030.00) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by COASTALVISTA LIMITED through a contribution in kind of all the assets and liabilities of COASTALVISTA LIMITED and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from six hundred ninety-one million six hundred twenty thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 691,620,930.00) to seven hundred thirty-three million three hundred ninety-two thousand six hundred sixty United States Dollars (USD 733,392,660.00) by the issue of one thousand three hundred ninety-one (1,391) new shares of a par value of thirty thousand thirty United States Dollars (USD 30,030.00) each, to be subscribed for by COASTALVISTA LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE 1 9UY London (COASTALVISTA).

With the approval of the sole associate of the Company, the new shares referred to above have been subscribed and paid in full together with a share premium by COASTALVISTA represented by (...)

pursuant to a proxy dated (...)

The contribution made against the issuance of shares in the Company by COASTALVISTA represents a fraction of all its assets and liabilities (universality) (the remaining fraction being allocated as set out below to CMP HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg incorporated société à responsabilité limitée with registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (CMPH)), more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of UCMH, S.à r.l., also set out hereafter:

- 8,677,278 shares of USD 0.01 par value each in LIGHT READING, a company incorporated under the laws of Delaware, with principal office at 32, Avenue of the Americas, 21st Floor, New York, NY 10013;

- 90 shares of no par value in SHORECLIFF HOLDINGS LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, with principal office at 1201 North Orange Street, Suite 781, Wilmington, DE 19801;

- an intercompany payable with UN HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY London for a total amount of USD 10,903.00;

- an intercompany receivable with UNITED FINANCE LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY London for a total amount of USD 180,000,000.00;

- an intercompany receivable with UNITED BUSINESS MEDIA GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY London for an amount of USD 2.00.

The contribution to the Company has been valued at two hundred twelve million seventy-six thousand seven hundred sixty-three United States Dollars (USD 212,076,763.00), of which forty-one million seven hundred seventy-one thousand seven hundred thirty United States Dollars (USD 41,771,730.00) are being allocated to the share capital, the balance being allocated to the share premium.

Out of the share premium, four million one hundred seventy-seven thousand one hundred seventy-three United States Dollars (USD 4,177,173.00) shall be allocated to the legal reserve.

The above contribution in kind has been valued by the board of managers pursuant to a report dated 18th July 2006 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Such contribution, together with the remaining fraction of assets and liabilities which are simultaneously contributed to CMPH, S.à r.l. against the issue of newly issued shares in CMPH, S.à r.l., constitute all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributing company, COASTALVISTA, dated today, 18th day of July, 2006, which will remain here annexed, signed by a manager, and hereafter reproduced in order to be an integral part of the deed. Such part of the assets and liabilities contributed to the Company have further been described in a report of the board of managers a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; the remainder of the assets and liabilities of COASTALVISTA being contributed to CMPH, S.à r.l. as set out above, are described in a report attached to the deed of incorporation of even date herewith of CMPH, S.à r.l. and ULI, S.à r.l.

Contribution

Description	COASTALVISTA
	Balance in USD
Investment in subsidiaries - LIGHT READING INC	27,452,960.00
Investment in subsidiaries - SHORECLIFF	8,200,000.00
Intercompany Receivable UFL	200,000,000.00
Intercompany Receivable UBMG	2.00
Intercompany payable - UBM SHELF CO N° 8	(5,451.00)
Intercompany payable - UN HOLDINGS	(10,903.00)
	235,636,608.00
Share capital	4.00
Share premium	235,636,604.00
	235,636,608.00

Consideration

One thousand three hundred ninety-one (1,391) shares in the Company with a nominal value of thirty thousand thirty United States Dollars (USD 30,030.00) each, issued with a share premium of one hundred sixty-six million one hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty United States Dollars (USD 166,127,860.00) and four million one hundred seventy-seven thousand one hundred seventy-three United States Dollars (USD 4,177,173.00) being allocated to the legal reserve.

Proof of the transfer of the contributions to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at seven hundred thirty-three million three hundred ninety-two thousand six hundred sixty United States Dollars (USD 733,392,660.00) represented by twenty-four thousand four hundred twenty-two (24,422) shares with a par value of thirty thousand thirty United States Dollars (USD 30,030.00) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 6,900.00 EUR.

Because of the contribution of all of the assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of COASTALVISTA LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales to the Company, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 18^e jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de UNM HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 597 du 4 août 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2006 publié dans le Mémorial numéro 1317 du 7 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Dennis Bosje, manager, résidant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et comme scrutateur Katia Panichi, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-trois mille trente et un (23.031) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de six cent quatre-vingt-onze millions six cent vingt mille neuf cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 691.620.930,00) à sept cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 733.392.660,00) par l'émission de mille trois cent quatre-vingt-onze (1.391) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente mille trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.030,00) chacune.

B. Souscription et libération des parts à émettre par COASTALVISTA LIMITED par l'apport en nature de la totalité des actifs et passifs de COASTALVISTA LIMITED et modification consécutive de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de six cent quatre-vingt-onze millions six cent vingt mille neuf cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 691.620.930,00) à sept cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 733.392.660,00) par l'émission de mille trois cent quatre-vingt-onze (1.391) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente mille trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.030,00) chacune, devant être souscrites par COASTALVISTA LIMITED, une société constituée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social au Ludgate House, Blackfriars Road, SE 1 9UY London (COASTALVISTA).

Avec l'accord de l'associé unique de la Société, les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission par COASTALVISTA, représentée par (...)

conformément à une procuration datée du (...)

Les apports faits en contrepartie de l'émission de parts sociales dans la Société par COASTALVISTA, représentent tous ses actifs et passifs (universalité) (la fraction restante étant allouée à CMP HOLDINGS, S.à r.l., tel que exposé ci-après, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) (CMPH, S.à r.l.), tels que décrits ci-après et mentionnés par ailleurs dans un bilan de UCMH, S.à r.l. également repris ci-après:

- 8.677.278 actions de USD 0,01 chacune de LIGHT READING, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son principal établissement au 32, Avenue of the Americas, 21st Floor, New York, NY 10013;
- 90 actions sans valeur nominale de SHORECLIFF HOLDINGS LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son principal établissement au 1201 North Orange Street, Suite 781, Wilmington, DE 19801;
- une dette intragroupe envers UN HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY Londres pour un montant total de USD 10.903,00;
- une créance intragroupe envers UNITED FINANCE LIMITED, une société constituée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY Londres pour un montant total de USD 180.000.000,00;
- une créance intragroupe envers UNITED BUSINESS MEDIA GROUP LIMITED, une société constituée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY Londres pour un montant total de USD 2,00.

Les apports faits à la Société ont été évalués à deux cent douze millions soixante-seize mille sept cent soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 212.076.763,00), dont quarante et un millions sept cent soixante et onze mille sept cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 41.771.730,00) sont alloués au capital social, le solde étant alloué à la prime d'émission.

Sur la prime d'émission, seront prélevés quatre millions cent soixante-dix-sept mille cent soixante-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.177.173,00) qui seront affectés à la réserve légale.

Les apports en nature décrits ci-dessus ont été évalués par le conseil de gérance conformément à un rapport daté du 18 juillet 2006 qui restera annexé à cet acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cet apport, ensemble avec la fraction restante des actifs et passifs qui sont simultanément apportés en nature à CMPH, S.à r.l. contre émission de parts sociales nouvelles dans CMPH, S.à r.l., constituent tous ses actifs et passifs tels que définis à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés par le bilan de la société apporteuse, COASTALVISTA, en date de ce jour 18 juillet 2006, lequel bilan restera ci-annexé, signé par un gérant et ci-après reproduit de sorte à faire partie intégrante du présent acte. La partie des actifs et passifs apportés à la Société ont par ailleurs fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance, signé par les parties comparantes, lequel rapport restera ci-annexé pour être soumis avec lui à l'enregistrement; le reste des actifs et passifs de COASTALVISTA sont

apportés à CMPH, S.à r.l., tel qu'exposé dans un rapport annexé à l'acte de constitution de CMPH, S.à r.l. en même date des présentes.

Apport

Description	COASTALVISTA Comptes en EUR
Investissement dans des filiales - LIGHT READING INC	27.452.960,00
Investissement dans des filiales - SHORECLIFF	8.200.000,00
Créance Intra-groupe envers UFL	200.000.000,00
Créance Intra-groupe envers UBMG.	2,00
Dette Intra-groupe envers UBM SHELF CO N° 8	(5.451,00)
Dette Intra-groupe envers UN HOLDINGS	(10.903,00)
	235.636.608,00
Capital social.	4,00
Prime d'émission.	235.636.604,00
	235.636.608,00

Contrepartie

Mille trois cent quatre-vingt onze (1.391) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de trente mille trente dollars de Etats-Unis d'Amérique (USD 30.030,00) chacune émises avec une prime d'émission de cent soixante-six millions cent vingt-sept mille huit cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 166.127.860,00) et quatre millions cent soixante-dix-sept mille cent soixante-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.177.173,00) étant alloués à la réserve légale.

Preuve du transfert des apports à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à sept cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 733.392.660,00), représenté par vingt-quatre mille quatre cent vingt deux (24.422) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente mille trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.030,00) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à 6.900,00 EUR.

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs (rien n'étant retenu ou exclu) de COASTALVISTA LIMITED, une société constituée sous le droit anglais et gallois, à la Société, le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire.

Signé: D. Bosje, K. Panichi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(095667.3/211/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ROSETABOR S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, Société en commandite simple.

Share capital: EUR 1,001.-

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 119.055.

In the year two thousand and six, on the fourth of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

1. ROSE REAL ESTATE B.V., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Startbaan 5 A suite 24 A, 1185XP Amstelveen, and registered with the Company Register of Amsterdam under number 34217259,

2. MONTABOR, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 109.036,

3. ROSETABOR, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register.

All here represented by Ms Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies established on August 31, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the partnership existing in Luxembourg under the name of RO-SETABOR S.à r.l. & PARTNERS S.C.S. (the «Partnership»), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register, established by a deed of the undersigned notary of July 21, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Partnership's capital is fixed at one thousand and one Euro (EUR 1,001.-) represented by one (1) General Partner share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and thirty (30) Class A Limited Partner shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, twenty (20) Class B Limited Partner shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and five (5) Class C Limited Partner shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The shareholders resolve to amend the article 7 of the Partnership's articles, which shall henceforth read as follows:

«Art. 7. Amendment of the Partnership's Capital

The Partnership's Capital may be modified at any time by decision of the general meeting of partners with approval of the partners representing eighty (80%) of the voting rights.»

IV. The shareholders resolve to amend paragraph 6 article 14 of the Partnership's articles, which shall henceforth read as follows:

«Art. 14. paragraph 6. Save where otherwise provided in the Articles, resolutions are validly adopted when taken by partners representing eighty per cent (80%) of the voting rights.»

V. The shareholders resolve to amend paragraph 7 article 14 of the Partnership's articles, which shall henceforth read as follows:

«Art. 14. paragraph 7. Resolutions concerning an amendment of the Articles may only be taken with (i) the approval of the General Partner and with (ii) the approval of partners representing eighty per cent (80%) of the voting rights.»

VI. The shareholders resolve to amend the article 23 of the Partnership's articles, which shall henceforth read as follows:

«Art. 23. Transfer of the subsidiaries shares

The shares held by the Partnership in any Swiss direct subsidiaries may only be transferred together with the shareholder loans granted by the Partnership to the entities whose shares are transferred or the proportion of the shareholder's loans which is in the same proportion as the number of shares of the subsidiaries whose shares are transferred. However, this provision will not apply in case of enforcement of any pledge over those subsidiaries' shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Partnership as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ROSE REAL ESTATE B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays Bas, ayant son siège social à Startbaan 5 A suite 24 A, 1185XP Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34217259.

2. MONTABOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.036,

3. ROSETABOR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Tous ici représentés par Melle Flora Gibert, employée, résidant à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 31 août 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société en commandite simple établie à Luxembourg sous la dénomination de ROSETABOR S.à r.l. & PARTNERS, S.C.S. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 21 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à mille et un Euros (EUR 1.001,-) représenté par une (1) part d'Associé Commandité d'une valeur de un Euro (EUR 1,-), trente (30) parts d'Associé Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, vingt (20) parts d'Associé Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et cinq (5) parts d'Associé Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 7 de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 7. Modification du capital social

Le capital social de la Société pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'assemblée générale des associés avec l'accord des associés représentant au moins quatre-vingt pour cent (80%) des droits de vote.»

IV. Les associés décident de modifier le paragraphe 6 de l'article 14 de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 14. paragraphe 6. Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par les associés représentant plus de 80% des droits de vote.»

IV. Les associés décident de modifier le paragraphe 7 de l'article 14 de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 14. paragraphe 7. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec (i) le consentement de l'Associé Commandité et (ii) l'approbation d'une majorité d'associés représentant au moins 80% des droits de vote.»

VI. Les associés décident de modifier l'article 23 de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 23. Transfert des actions des filiales de la Société

Les parts détenues par la Société dans toute filiale Suisse ne pourront être transférées qu'avec les prêts actionnaires accordés par la Société à ces filiales dont les actions sont transférées, ou la proportion des prêts actionnaires dans les mêmes proportions que le nombre d'actions de ces filiales dont les actions sont transférées. Cependant cette provision ne s'applique pas en cas d'exécution d'un gage sur les parts sociales de ces filiales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger.

(101133.2/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

ROSETABOR S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, Société en commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 119.055.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 44019, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(101134.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

FIDUCIAIRE ACTIVITIES GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 70.284.

 —
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société FIDUCIAIRE ACTIVITIES GROUP, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.284 (la Société), constituée suivant acte notarié du 4 juin 1999, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 26 août 1999, au numéro 646.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié du 10 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 680 du 21 septembre 2000 et tout dernièrement suivant décision des associés prise en assemblée générale, tenue sous seing privé en date du 27 mai 2002, aux termes de laquelle le capital social de la Société fut converti en euros avec modification consécutive de l'article six (6) des statuts; un extrait de ladite assemblée du 27 mai 2002 fut publié au Mémorial C numéro 1368 du 20 septembre 2002:

Monsieur Michaël Bouas, administrateur de société, demeurant au 4, Fazantenlaan, B-2930 S'Gravenwezel (Belgique), (ci-après l'Associé Unique),

ici représenté par:

Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 août 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que Monsieur Michaël Bouas, préqualifié, en tant qu'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

II.- que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

III.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre cent dix-neuf euros et quarante-sept cents (12.419,47 EUR) divisé en cinq cent et une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (24,78 EUR) chacune, et toutes intégralement libérées;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée à la gérance de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour; et

VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire sous-signé.

Signé: A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2006, vol. 907, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(106052.3/239/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

BAILLY CASTE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.677.

—
 Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAILLY CASTE S.C.A.

A. Bailly

L'Actionnaire Commandité

(094815.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

EUROPEAN NEWS PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 101.757.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

K. Segers / HALSEY, S.à r.l.

Gérante / Gérant

Signature / Signature

(095491.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SEB EuroQuadro, Fonds Commun de Placement.
SEB GlobalRent, Fonds Commun de Placement.**

—
AUFLÖSUNG

Durch Beschluss des Verwaltungsrates datiert den 23. Oktober 2006 hat SEB ASSET MANAGEMENT S.A. als Verwaltungsgesellschaft des SEB EuroQuadro sowie SEB GlobalRent beschlossen:

Im Einklang mit Artikel 14 des Verwaltungsreglements die Fonds

SEB EuroQuadro

SEB GlobalRent

(im folgenden «die Fonds»)

mit Wirkung zum 8. Dezember 2006 aufzulösen, da das Fondsvolumen nicht ausreichend zu einer ordentlichen Verwaltung ist.

Gemäß Artikel 22 (3) des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Anlageorganismen wird die Ausgabe von Anteilen unverzüglich eingestellt. Unter Berücksichtigung einer egalitären Behandlung aller Anteilhaber erfolgt die Rücknahme von Anteilen, ohne Rücknahmegebühr, weiterhin bis zum 6. Dezember 2006. Die im Zusammenhang mit der Liquidation zu erwartenden Kosten werden bereits jetzt bei der Anteilwertberechnung berücksichtigt.

Nach dem 8. Dezember 2006 wird die SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A. als Depotbank den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare («Netto-Liquidationserlös») auf Anweisung des Liquidators unter die Anteilhaber des Fonds nach deren Anspruch verteilen.

Der Netto-Liquidationserlös, der nicht zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern eingezogen worden ist, wird von der Depotbank für Rechnung der Anteilhaber bei der Caisse de Consignation in Luxemburg hinterlegt, wo dieser Betrag verfällt, wenn er nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert wird.

Luxembourg, 23. Oktober 2006.

SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

(04156/755/26)

**SEB JapanFonds, Fonds Commun de Placement.
SEB Concept TeleTech, Fonds Commun de Placement.
SEB Concept Wireless, Fonds Commun de Placement.**

—
AUFLÖSUNG

Durch Beschluss des Verwaltungsrates datiert den 23. Oktober 2006 hat SEB ASSET MANAGEMENT S.A. als Verwaltungsgesellschaft des SEB JapanFonds, SEB Concept TeleTech sowie SEB Concept Wireless beschlossen:

1.) Im Einklang mit Artikel 14 des Verwaltungsreglements die Fonds

SEB JapanFonds

SEB Concept TeleTech

SEB Concept Wireless

(im folgenden «die Fonds»)

mit Wirkung zum 8. Dezember 2006 aufzulösen, da das Fondsvolumen nicht ausreichend zu einer ordentlichen Verwaltung ist.

2.) Das Geschäftsjahr der Fonds vom 31. Oktober 2006 bis zum 8. Dezember 2006, dem Tag der Liquidation, zu verlängern.

Gemäß Artikel 22 (3) des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Anlageorganismen wird die Ausgabe von Anteilen unverzüglich eingestellt. Unter Berücksichtigung einer egalitären Behandlung aller Anteilhaber erfolgt die Rücknahme von Anteilen, ohne Rücknahmegebühr, weiterhin bis zum 6. Dezember 2006. Die im Zusammenhang mit der Liquidation zu erwartenden Kosten werden bereits jetzt bei der Anteilwertberechnung berücksichtigt.

Nach dem 8. Dezember 2006 wird die SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A. als Depotbank den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare («Netto-Liquidationserlös») auf Anweisung des Liquidators unter die Anteilhaber des Fonds nach deren Anspruch verteilen.

Der Netto-Liquidationserlös, der nicht zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern eingezogen worden ist, wird von der Depotbank für Rechnung der Anteilhaber bei der Caisse de Consignation in Luxemburg hinterlegt, wo dieser Betrag verfällt, wenn er nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert wird.

Luxemburg, 23. Oktober 2006.
(04155/755/30)

SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

INTERNATIONAL LOGISTIC FROID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.046.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 10 novembre 2006 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (04112/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.127.

As the extraordinary general meeting of Shareholders of LEGION PORTFOLIO (LUXEMBOURG) (the «Company») held on 13th October, 2006 could not validly deliberate for lack of quorum, Shareholders of the Company are hereby convened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held in Luxembourg on 29th November, 2006 at the registered office of the Company, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, at 10.00 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. To resolve on the dissolution of the Company with effect from 29th December, 2006.
2. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach, as liquidator and to determine its power and remuneration.

No quorum is required for this meeting. The passing of resolution n° 1 requires the consent of shareholders holding 2/3 of the shares present or represented at the meeting. The passing of resolution n° 2 requires the consent of a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A letter to Shareholders outlining the details of the proposed liquidation and proxy forms are available upon request at the registered office of the Company (fax n° (+352) 40 46 74).

I (04120/041/22)

The Board of Directors.

UBS (LUX) STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 43.925.

Hiermit werden die Aktionäre der UBS (LUX) STRATEGY SICAV (nachfolgend die «Sicav») darüber informiert, dass am 31. Oktober 2006 um 14.30 Uhr am Geschäftssitz der Sicav, 291, route d'Arlon, Luxemburg eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

(nachfolgend die «Versammlung») der Sicav stattfinden und über folgende Tagesordnung beschliessen wird:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 4, 5, 21, 25, 28 und 32 der Satzung dahingehend, dass die Angabe «30. März 1988» durchgängig durch «20. Dezember 2002» ersetzt wird und die Hinweise auf Artikel des Gesetzes vom 30. März 1988 durch die angepasste Artikelnummer im Gesetz vom 20. Dezember 2002 ersetzt werden;
2. Änderung von Artikel 5 der Satzung - das Mindestkapital wird in EUR ausgedrückt und beträgt EUR 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro).
3. Änderung von Artikel 10 der Satzung durch Einfügung der Bewertungsmethode für die neuen zulässigen Anlagen gemäss dem Gesetz vom 20. Dezember 2002.

4. Änderung von Artikel 17 der Satzung durch Einfügung der neuen Anlagepolitiken und -beschränkungen gemäss dem Gesetz vom 20. Dezember 2002.
5. Änderung von Artikel 25 der Satzung - das Mindestkapital für eine wirtschaftlich sinnvolle Geschäftsführung wird neu in Euro ausgedrückt und beträgt EUR 10.000.000,- (zehn Millionen Euro).
6. Generelle Überarbeitung des Wortlautes der Satzung

Der Wortlaut der vorgeschlagenen Satzungsänderungen ist auf Anfrage beim Geschäftssitz der Sicav kostenlos erhältlich.

Die Beschlüsse zugunsten der Tagesordnungspunkte werden durch Zustimmung der Mehrheit der an der Versammlung vertretenen Aktien erfolgen.

Hinweise:

Die Aktionäre können auf der Versammlung wie folgt abstimmen:

- Persönlich durch Vorlage einer Depotbescheinigung bei der DEPOTBANK UBS (LUXEMBOURG) S.A. die ihnen gegen Vorlage ihrer Aktien ausgestellt wird, auf der Versammlung. Die Aktien sind spätestens am 23. Oktober 2006 bei UBS (LUXEMBOURG) S.A. zu hinterlegen.

- Mittels Vollmacht durch Ausfüllen des Vollmachtsformulars, das ihnen gegen Hinterlegung der Anteilszertifikate wie oben beschrieben ausgehändigt wird. Die Vollmachten sind an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. zu senden und müssen spätestens am 23. Oktober 2006 bei UBS (LUX) STRATEGY SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. eingegangen sein.

Die so hinterlegten Aktienzertifikate bleiben bis zum Tag nach der Versammlung bzw., falls diese verschoben wurde, nach dem Tag der Abhaltung der Generalversammlung blockiert.

II (04092/755/38)

Der Verwaltungsrat.

ADVANCED CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 90.587.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration.
- Présentation et approbation des rapports du commissaire.
- Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005.
- Affectation des résultats.
- Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sur la dissolution éventuelle de la société.
- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- Transfert du siège social.
- Divers.

II (04054/799/20)

Le Conseil d'Administration.

FIVE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 105.007.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094806.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.